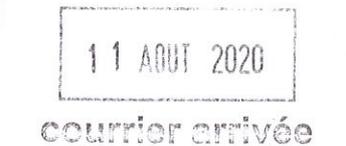




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

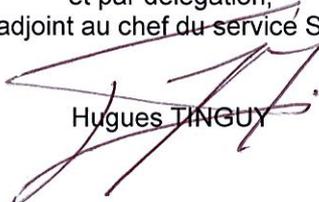
**Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est
du Conseil général de l'environnement et du
développement durable**
Pôle Aménagement

REÇU LE
12 AOUT 2020
**direction de l'environnement
et de l'ingénierie du territoire
Strasbourg, le 4 août 2020**
Le Président de la MRAe Grand Est
**Intitulé du projet : aménagement foncier rural
Localisation : Baissey (52)
Maître d'ouvrage ou demandeur : Département 52**
**Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-
Marne – Direction de l'environnement
Hôtel du Département**
**Dossier suivi par : Marie FOISSEY
Tél. : 03 88 13 06 42
Courriel : mrae-saisine.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr**
Objet : Demande d'avis sur l'opération d'aménagement foncier rural concernant la commune de Baissey

Par courrier du 9 juillet 2020, vous avez saisi la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) Grand Est sur un projet d'opération d'aménagement foncier rural concernant la commune de Baissey. Le dossier joint à cette demande ne comportant pas l'étude d'impact requise par l'article R122-2 du code de l'environnement, un contact a été pris auprès de vos services.

Il s'avère que la présente saisine de la MRAe intervient dans la phase préalable relative à la détermination du périmètre de l'aménagement foncier.

Je vous invite à saisir la MRAe dans la phase ultérieure de validation du projet, dont le dossier devra comporter l'étude d'impact requise par la réglementation.

Pour le Président
de la Mission régionale d'autorité environnementale,
et par délégation,
l'adjoint au chef du service SEE


 Hugues TINGUY